

**ACCORD ENTRE**  
**L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)**  
**ET**  
**L'ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA RAGE (GARC)**

Afin d'encourager la collaboration entre les deux organisations signataires du présent accord pour les actions d'intérêt commun énumérées ci-après :

- Coordonner prioritairement au niveau mondial l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens et le contrôle de la rage dans les populations canines ;
- Encourager activement, lorsque la situation le nécessite, le développement de stratégies régionales de contrôle et d'élimination de la rage, notamment les campagnes de vaccination des chiens et le contrôle des populations canines, conformément aux normes de l'OIE ;
- Promouvoir des systèmes nationaux de surveillance de la rage, notamment des stratégies de transparence/notification et de contrôle ou d'élimination de la rage, conformément aux normes de l'OIE et au livre blanc pour la prévention et le contrôle de la rage ;
- Préconiser une meilleure implication des autorités nationales et locales dans la lutte contre la rage, notamment des Services vétérinaires ;
- Coordonner les stratégies de communication des parties sur la rage ;
- Faciliter l'accès à leurs réseaux de communication respectifs ;
- Promouvoir les actions de la Journée mondiale contre la rage par l'intermédiaire des réseaux des parties et faciliter les stratégies de communication correspondantes ;
- Faciliter les projets de lutte contre la rage canine par des activités de conseil ;
- Inciter les bailleurs de fonds à soutenir des programmes communs spécifiques, sachant que les documents correspondants seront élaborés conjointement ;

Et considérant que,

- i) Les directeurs généraux de l'OMS, de l'OIE et de la FAO ont adopté l'approche tripartite « Une seule santé », sachant que le contrôle de la rage faisant partie des axes prioritaires,
- ii) L'OIE a adopté et publié des normes, lignes directrices et recommandations internationales, notamment les chapitres du Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres intitulés « Infection par le virus rabique » et « Le contrôle des populations de chiens errants » ainsi qu'un chapitre sur la rage (et la qualité des vaccins) dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres, ces textes étant régulièrement revus et actualisés par l'Assemblée Mondiale des Délégués de l'OIE,
- iii) Un premier échange de courriers entre l'OIE et la GARC a été formalisé le 10 août 2011,

- iv) L'OIE a publié les recommandations de la Conférence mondiale sur le contrôle de la rage, organisée en septembre 2011 à Incheon-Séoul (République de Corée) avec la participation de la GARC,
- v) La GARC a développé le livre blanc sur la rage,
- vi) La Journée mondiale contre la rage est une initiative lancée et coordonnée par la GARC,
- vii) L'OIE gère les banques régionales de vaccins contre la rage pour les campagnes de prévention,
- viii) Un accord a été conclu entre le Bureau des industries animales du Département de l'Agriculture de la République des Philippines, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est et le Bureau asiatique de la GARC, le 22 février 2013 à Manille, aux Philippines,

1) L'OIE et la GARC :

- S'informeront et s'inviteront mutuellement aux événements ou conférences liés à la rage si des questions d'intérêt commun sont susceptibles d'être soulevées, et se communiqueront les comptes rendus desdites réunions.
- Organiseront des réunions annuelles pour se tenir mutuellement au courant de l'avancement des dossiers.
- Se concerteront pour désigner le point focal le mieux adapté (en fonction des activités et du niveau d'implication).
- Faciliteront le contrôle de la rage et la collaboration intersectorielle en tant que composantes du cursus de base de l'enseignement vétérinaire et en amélioreront les aspects importants.
- Désigneront un représentant issu de préférence du siège de l'OIE pour participer aux réunions des partenaires pour la prévention de la rage.
- Échangeront des informations sur la recherche appliquée dans les domaines d'intérêt commun.
- Échangeront des exemplaires gratuits de tous les documents et publications concernant les sujets d'intérêt commun.
- Échangeront leurs catalogues de publications afin que chaque organisation puisse demander à l'autre les publications sur les activités et questions liées à ses propres travaux.

2) Les deux organisations bénéficieront des tarifs privilégiés réservés à leurs membres ou organismes affiliés pour les autres publications et pour les frais d'inscription éventuels.

3) L'OIE restera engagée dans la promotion et l'actualisation du livre blanc sur la rage, notamment sur le contrôle de la rage chez les animaux sauvages.

4) Selon les ressources disponibles, la GARC :

- Assurera la promotion de l'utilisation et de l'application des normes, lignes directrices et recommandations internationales de l'OIE sur la rage, le contrôle des populations canines, la transparence/notification, les méthodes de diagnostic et la qualité des vaccins.
- Renforcera la durabilité des stratégies de contrôle de la rage animale sur le terrain.
- Encouragera la responsabilisation des pays concernant les systèmes de surveillance et en conséquence la notification des foyers et le contrôle de la rage à sa source animale.
- Assurera le renforcement des capacités à moyen et à long terme dans les campagnes de sensibilisation et de prévention de la rage.
- Encouragera la création de banques de vaccins sous les auspices de l'OIE et facilitera la préparation des demandes des pays ainsi que l'accès des Services vétérinaires nationaux aux banques de vaccins de l'OIE contre la rage, éventuellement en collaboration avec des ONG.

- Fournira s'il y a lieu un support technique à la réalisation des campagnes de vaccination de masse des chiens et à d'autres interventions adaptées, en collaboration étroite avec les autorités nationales et locales, notamment les Services vétérinaires.
- Participera aux actions tripartites liées aux objectifs de contrôle de la rage.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Mr Louis Nel**  
Directeur exécutif de la GARC

**Dr Bernard Vallat**  
Directeur général de l'OIE